

Communauté  
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

2024\_100

**MISE EN PLACE D'UNE AIDE AUX LOYERS POUR LES NOUVEAUX  
COMMERÇANTS ET LES REPRENEURS D'ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR  
LA COMMUNE D'ARNAC-LA-POSTE**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 septembre 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, GORIN Claudine, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie,
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	50	
<b>Suppléants Présents</b>	2	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	6	
<b>Votants</b>	<b>58</b>	

THEVENOT Pierrette.

**PRÉSENTS Suppléants** : DACKOW Jean-Michel, SAUZIN Anne.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas
- BARRIERE Jean-Paul qui donne pouvoir à DE LA SALLE Jacques
- DELPEUCH Dominique qui donne pouvoir à JOUANNY
- GUILLON Jean-Claude qui donne pouvoir à DRIEUX Sophie
- LAURENT-DUSSY Claudine qui donne pouvoir à DAVID Daniel
- LONDEIX Colette qui donne pouvoir à NIVARD Fabrice

**Excusés** : BREGEON Pascal, COURTIOUX Vincent, MARTIN Bernard, MOREAU Pierre-Charles.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur MAÎTRE Daniel, Conseiller Délégué à la valorisation des centres-bourgs s'exprime en ces termes :

Le 3 septembre 2024, le conseil municipal d'Arnac-la-Poste a délibéré en faveur de la mise en place d'un dispositif d'aide aux loyers pour les nouveaux commerçants et repreneurs d'activités sous conditions prévues par le règlement.

Pour rappel, seules les communes ayant terminé la phase 2 du processus de revitalisation globale de centre-bourg défini par la communauté de communes peuvent s'inscrire dans ce dispositif. Adhérer à ce dispositif doit contribuer à préserver le commerce de proximité, et encourager l'implantation de nouveaux commerces en centre-bourg, tout en veillant à préserver la diversité de l'offre. Il permet d'inciter les commerçants et artisans porteurs de projets, à s'installer en centre-bourg, dans un périmètre ciblé, défini par la communauté de communes et la commune concernée.

**Liste des rues retenues pour la mise en place de l'aide aux loyers sur la commune d'Arnac-La-Poste :**

- Place de l'église (du n° 1 au n° 13)
- Rue des Fleurs (du n° 1 au n° 42)
- Place du Champ de Foire (du n° 1 au n° 17)
- Rue de la Liberté (du n° 1 au n° 13)
- Rond-Point du Marronnier (du n° 1 au n° 11)
- Rue du 8 mai 1945 (le n° 1)
- Rue le Transloy (du n° 1 au n° 8)
- Rue des Fontaines (du n° 1 au n° 19)
- Avenue Alsace Lorraine (du n° 1 au n° 11)

**Vu** les compétences de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, en matière de de développement économique ;

**Vu** la délibération n° 2022-168 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche sur la « mise en place d'une aide aux loyers commerciaux » en date du 12 décembre 2022 ;

**Vu** la délibération n° 2024/074 du conseil municipal de la commune d'Arnac-la-Poste sur la « mise en place d'une aide aux loyers commerciaux » en date du 3 septembre 2024 ;

Considérant la convention de partenariat de la communauté de Communes du Haut Limousin en Marche avec la commune d'Arnac-la-Poste sur la revitalisation de Centre-Bourg en date du 31 juillet 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1** : D'approuver le périmètre proposé dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'aide aux loyers commerciaux ;

**Article 3** : D'approuver le projet de convention ;

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'engagement ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le **26 SEP. 2024**

ID : 087-200071942-20240916-2024\_100-DE

**Article 5** : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'aides.

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 25/09/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*